

Par courriel

Le 28 février 2020

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

a/s Denis Bergeron, président  
Laurent Pilotto, commissaire  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Séances de l'audience publique sur le projet Énergie  
Saguenay à Montréal et à Québec et évaluation des GES**

Messieurs,

Par lettre datée du 20 février 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques mandate le BAPE de tenir une audience publique concernant le projet Énergie Saguenay (Projet).

**Séances à Montréal et à Québec**

Par la présente, les soussignés vous demandent de tenir les séances de l'audience publique non seulement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais aussi à Montréal et à Québec, afin de permettre à toutes les personnes intéressées de participer à l'audience publique.

Le 19 février 2020, à l'occasion d'une participation au Cercle de presse du Saguenay, le président du BAPE, monsieur Philippe Bourke, a répondu à une question sur ce sujet en indiquant que ce serait vous, les commissaires saisis de ce Projet, qui pourriez décider si les séances de l'audience publique se tiendront également à Montréal et à Québec.

Nous soumettons que ce Projet crée des circonstances exceptionnelles: celui-ci formerait une partie intégrante et indissociable du plus grand projet industriel de l'histoire du Québec, soit Gazoduq-GNL, autant en termes d'impacts sur la biodiversité et les communautés locales que de la contribution du Québec à la lutte à la crise climatique.

Manifestement, les impacts du Projet préoccupent la population de toute la province. Par exemple, nombreuses sont les observations du public sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder<sup>1</sup> provenant de plusieurs régions autres que l'Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, « Les observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder », 7 février 2019, 3211-10-025, PR2.3, disponible en ligne sans frais: <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-10-025/3211-10-025-7.pdf> (dernière visite: 20 février 2020). À titre purement indicatif, le mot « Montréal » apparaît environ 80 fois dans ce document.

C'est à l'unanimité que les soussignés reconnaissent et saluent le travail important, crédible et indépendant du BAPE depuis 40 ans. Nous saluons entre autres les efforts entrepris visant à permettre à toute personne intéressée de participer au processus de consultation, au-delà des personnes qui peuvent être touchées plus directement par les impacts du Projet.

Or, les réseaux des soussignés nous indiquent haut et fort que nombreuses et nombreux seront celles et ceux qui participeront aux séances de l'audience publique, même si ces personnes ont à se déplacer sur de longues distances pour le faire. Nous craignons que la présence disproportionnée de personnes venant d'autres régions soit inéquitable en ce qu'elle viendrait affecter la participation de personnes intéressées au niveau local. Cela risque fortement d'avoir lieu si des séances ne sont pas prévues à Montréal et à Québec puisqu'au regard des enjeux nationaux du Projet, un nombre exceptionnellement important de personnes situées aux quatre coins de la province ont indiqué être vivement intéressées à prendre part au processus. Dans ce contexte particulier, la solution proposée ici contribuerait à assurer une participation significative des personnes intéressées, tant au niveau local qu'au niveau national, conformément aux meilleures pratiques en matière d'évaluations environnementales de projets.

En résumé, nous croyons que les circonstances exceptionnelles entourant ce Projet justifient pleinement la tenue de séances à Montréal et à Québec et nous vous demandons de vous fonder sur votre pouvoir réglementaire pour ce faire.

### **Considérations des émissions de GES en amont et en aval par le BAPE**

La lettre de mandat du BAPE<sup>2</sup> précise que les enjeux que soulève le projet, notamment en lien avec les émissions de gaz à effet de serre, justifient d'omettre la période d'information du public et de donner dès maintenant un mandat au BAPE. Nous sommes en accord avec cette affirmation : les émissions de GES est un enjeu crucial de ce projet. C'est pourquoi nous soutenons que les travaux du BAPE doivent considérer les émissions qui seraient produites par le projet autant en amont qu'en aval.

Énergie Saguenay est un projet qui aurait non seulement des impacts environnementaux locaux, soit au Saguenay, où est projetée l'usine de liquéfaction de gaz naturel, mais aussi sur la capacité du Québec à atténuer et à s'adapter à la crise climatique. Le Projet aurait également des effets tout au long de la chaîne d'approvisionnement du gaz, de son extraction par fracturation hydraulique en Alberta en passant par les fuites de méthane qui se produiraient lors de son transport par gazoduc jusqu'à son utilisation comme combustible sur les marchés internationaux.

L'argumentaire principal du promoteur du Projet pour le qualifier comme étant environnementalement positif repose sur les réductions des émissions de GES que son produit amènerait en remplaçant du charbon après exportation. Rappelons que trois scénarios différents peuvent s'appliquer pour déterminer les effets qu'aurait l'ajout d'une offre de gaz naturel provenant du Canada sur les marchés d'exportation : l'addition, la

---

<sup>2</sup> En ce qui concerne les aspects procéduraux, nous tenons par ailleurs à souligner l'importance que nous accordons aux périodes d'information publique. Celles-ci permettent aux personnes intéressées de se familiariser avec le projet et d'exprimer, dès ce stade, certaines de leurs inquiétudes. En ce sens, nous regrettons la décision du ministre de déroger à cette étape du processus.

substitution avec effet rebond ou la substitution nette, qui peut toucher autant des énergies renouvelables que des énergies fossiles plus polluantes. Ainsi, il nous semble pertinent que les émissions de GES du Projet soient évaluées dans leur ensemble, incluant celles qui se produisent en amont et en aval et ce dès les travaux menés par le BAPE, d'autant plus que l'évaluation environnementale menée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques devra tenir compte des impacts du projet sur les changements climatiques.

Vous remerciant sincèrement de l'attention que vous portez à la présente, nous vous prions de recevoir, Messieurs les commissaires, nos salutations les plus distinguées.

## **Signataires**

Geneviève Paul, directrice générale, Centre québécois du droit de l'environnement  
Colleen Thorpe, directrice générale, Équiterre  
Diego Creimer, Fondation David Suzuki  
Patrick Bonin, responsable de la campagne Climat-Énergie, Greenpeace Canada  
Isabelle Poyau, directrice par intérim, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ)  
Dominic Champagne, Le Pacte pour la transition  
Sophie Paradis, directrice pour le Québec, Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada)  
Rébecca Pétrin, Eau Secours  
Alice-Anne Simard, directrice générale, Nature Québec  
Carole Dupuis, Mouvement écocitoyen UNEplanète  
François Gagné, co-porte-parole, Coalition Anti-pipeline Rouyn-Noranda  
Anouk Nadeau-Farley, co-porte-parole, Coalition Fjord  
Sandrine Louchart, AmiEs de la Terre de Québec  
Henri Jacob, président, Action boréale  
Alain Branchaud, directeur général, Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)  
Albert Lalonde, co-porte-parole Coalition Étudiante Virage Environnemental et Social (CEVES)  
Michel Jetté, GMob  
Louise Sabourin, DUC (Déclaration d'Urgence Climatique)  
Valérie Lépine, coordonnatrice, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec  
Louise Morand, L'Assomption en transition  
Irène Dupuis, Lotbinière en transition  
Geneviève Richard, La planète s'invite en Mauricie Centre-du-Québec  
Joyce Renaud, présidente, Mobilisation climat Trois-Rivières  
François Poisson, porte-parole, Alternatives Bécancour  
André Bélisle, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Me Nicholas Ouellet, co-porte-parole, Gazoduq, parlons-en!  
Réal Lalande, coordonnateur, Action climat Outaouais (ACO)  
Anne Rufiange, Transition Capitale-Nationale (TCN)  
Jacques Tétreault, Comité Citoyens et Citoyennes pour la Protection de l'Environnement Maskoutain (CCCPEM)

Christiane Bernier, Le danger de l'insecticide Bti sur la biodiversité  
Denise Laprise, Montmagny en transition  
Geneviève Malenfant-Robichaud, Pétroliques Anonymes  
Marie-Jacques Samson, Alerte Pétrole Rive-Sud  
Odette Sarrazin, Regroupement vigilance hydrocarbures (RVHQ)  
Anne Plourde, Coalition solidarité santé  
Guy Boudreau, CVH Lavaltrie  
Martin Poirier, Non à une marée noire dans le Saint-Laurent  
Lucie Massé, Action Environnement Basse-Laurentide  
Benoit Saint-Hilaire, Prospérité sans pétrole  
Pierre Foisy, CVH des municipalités de la MRC de Maskinongé  
Claude Vaillancourt, ATTAC-Québec  
Valérie Gilker-Létourneau, L'R des centres de femmes du Québec